

# MARCHAND, LEMIEUX

## AVOCATS

STÉPHANIE ASSOULINE  
PAUL CHARBONNEAU  
JOSÉE DELAND  
VALÉRIE DURAND  
ÉRIC FRASER  
PIERRE GAGNON  
CHRISTIAN HOUDE  
LINE JANELLE  
JEAN-FRANÇOIS LACASSE

JACINTE LAFONTAINE  
JULIE LAPIERRE  
NICOLE LEMIEUX  
JEAN-FRANÇOIS MERCURE  
F. JEAN MOREL  
MARIA MOUDFIR  
CATHY NOSEWORTHY  
JOCELYNE PAQUETTE  
PASCAL PARENT

MICHEL PASINI  
DOMINIQUE PICHÉ  
LOUIS PRÉVOST  
JEAN RAJOTTE  
ISABELLE RAYLE-DOIRON  
SYLVY RHÉAUME  
MICHEL SIMARD  
JEAN-OLIVIER TREMBLAY  
SIMON TURMEL

CONTENTIEUX  
HYDRO-QUÉBEC  
75, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST, 4<sup>e</sup> ÉTAGE  
MONTRÉAL H2Z 1A4  
TÉLÉPHONE : (514) 289-2211, POSTE 4683  
TÉLÉCOPIEUR : (514) 289-2007

11 mars 2004

« Par courriel et par messenger »

Me Anne Mailfait  
Secrétaire adjoint  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
800, Place Victoria, bureau 255  
Montréal (Québec)  
H4Z 1A2

OBJET: Demande d'approbation du budget 2004 du Plan global en efficacité  
énergétique du Distributeur d'électricité  
Dossier Régie: R-3519-2003  
N/d: R000079/FE

---

Chère consœur,

La présente fait suite aux commentaires du GRAME et de UC relativement à l'audience du dossier mentionné en objet les 17 et 18 février 2004, respectivement datés du 3 mars et du 5 mars 2004.

Le Distributeur réitère sa position exprimée à l'audience, tant dans la preuve qu'en plaidoirie, concernant les coûts prohibitifs liés aux compteurs dits intelligents et le caractère adéquat du programme des thermostats électroniques. Plus particulièrement, le Distributeur ajoute les éléments suivants quant à ces deux aspects du dossier :

Compteurs intelligents :

Tel que le Distributeur l'a mentionné dans la pièce HQD-3, document 6, les coûts très importants liés au développement et à l'opération d'un programme de compteurs

intelligents font en sorte que cette avenue, à sa face même, doit être écartée pour le moment.

De plus, si des compteurs intelligents étaient installés, le Distributeur devrait modifier son système de gestion des abonnements de façon importante afin de pouvoir rendre un service à la clientèle adéquat, ce qui ne peut être fait avant l'implantation des *systèmes d'information clientèle* (SIC) prévue en 2006.

*Programme des thermostats électroniques :*

D'abord, la conclusion de l'intervenante UC selon laquelle le programme de thermostats électroniques du Distributeur est mal conçu étant donné que ce programme « exclut un grand nombre de ménages autant locataires que propriétaires occupants de petits logements » (i.e. des logements ayant quatre pièces et moins) apparaît difficile à justifier. Au contraire, le Distributeur croit que la conception du programme est adéquate pour les raisons suivantes :

- Puisque les propriétaires de résidences unifamiliales achètent en moyenne 3,5 thermostats, l'attribution d'une aide financière au 4<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> thermostat reviendrait à subventionner des opportunistes, soit des achats qui auraient été faits de toute façon par les propriétaires.
- Dans le marché des immeubles locatifs, la possibilité pour le propriétaire de cumuler le nombre de thermostats par immeuble au-delà du 5<sup>e</sup> thermostat permet d'inclure tous les logements de l'immeuble, et ce, indépendamment du nombre de pièces dans un logement.

Ensuite, il est proposé par l'intervenante UC que les critères d'admissibilité de ce programme soient modifiés afin de tenir compte de la situation financière des ménages au lieu du nombre de pièces du logement qu'ils occupent. Le Distributeur n'appuie pas cette proposition, car la demande d'informations confidentielles portant sur la situation financière de la clientèle résidentielle serait un frein significatif à l'achat de thermostats. De plus, l'exigence de fournir cette information entraînerait des coûts de gestion importants et une complexité administrative additionnelle qui ne sont pas souhaitables. Le Distributeur croit qu'il est beaucoup plus approprié d'adresser la situation par le biais de programmes visant spécifiquement les clients à budget modeste.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

MARCHAND, LEMIEUX

Jean-Olivier Tremblay

C.c. Intervenants (par courriel seulement)